

**Marchés à bons de commande de travaux pour l'entretien
courant des bâtiments de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 38*

LE DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 décembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n°1 à la question n°67), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°7 à la question n°68), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent (de la question n°27 à la question n°68), Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°45 à la question n°68), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°17 à la question n°68), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (pour la question n°68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°6), Mme CLAPISSON Paquita, M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°44), M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°16).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LANGLOIS Nicolas, Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. JUMEL Sébastien (pour la question n° 68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. PAJOT Mickaël, M. BUSSY Florent à Mme LETEISSIER Véronique (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

Rapporteur : Marie-Catherine Gaillard, Adjointe au Maire,

L'opération décrite ci-dessous porte sur un montant supérieur à la délégation accordée à M le Maire en matière de marchés publics (plus de 1 000 000 € HT), et nécessite l'accord de l'assemblée avant sa conclusion.

Elle consiste à mettre en place des contrats destinés à couvrir les besoins des services de la ville en matière de travaux de maintenance, d'aménagement de bâtiments publics ou d'espaces publics et privés, de gros entretien et /ou de grosses réparations, pour les 4 années à venir.

La consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 56, 57 à 59 du code des marchés publics). Cette consultation se décompose en 7 lots de la manière suivante :

- ÉLot n° 1 : Travaux de peinture ó revêtement de sol
- ÉLot n° 2 : Travaux de menuiserie - faux-plafonds - isolation
- ÉLot n° 3 : Travaux de plomberie, sanitaires et chauffage
- ÉLot n° 4 : Travaux d'électricité
- ÉLot n° 5 : Travaux de maçonnerie
- ÉLot n° 6 : Travaux de couverture
- ÉLot n° 7 : Travaux de métallerie et de serrurerie

La consultation a été passée dans le cadre des dispositions de l'article 77 du Code des Marchés. La consultation prévoit la mise en place de 7 marchés à bons de commande avec, pour chacun, un montant minimum annuel de 10 000 € HT et sans montant maximum annuel.

Le cahier des charges précise que les contrats à venir seront d'une durée d'un an ferme, reconductible 3 fois de manière tacite, par période de 12 mois, soit une durée maximum de 48 mois.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru sur le site Internet de la Ville de Dieppe et sur le site de dématérialisation (marches.publics-info) le 1er octobre 2015, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 2 octobre 2015 et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 6 octobre 2015.

L'avis d'appel d'offres ouvert a fixé au 17 novembre 2015 à 12 h 00 la date limite de réception des offres.

Le service instructeur a retenu les critères de choix suivants pour sélectionner les titulaires :

Prix des prestations	60 %
dont prix du détail quantitatif estimatif	30 %
dont prix du BPU	30 %
Valeur technique	40 %
(évaluée au regard des informations fournies dans le mémoire technique des candidats)	

81 sociétés ont retiré un dossier dont 25 anonymement.
22 sociétés ont fait parvenir une offre dans les délais.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie à deux reprises :

- le 19 novembre 2015 pour ouvrir des plis,
- le 27 novembre 2015 pour attribuer les marchés au vu des critères de choix et des rapports d'analyses des candidatures et des offres, sur les propositions de choix du service instructeur.

La CAO a retenu les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Travaux de peinture : Entreprise HERBELIN
Lot n° 2 : Travaux de menuiserie - faux-plafonds : Entreprise SABOT
PRIEUR
Lot n° 3 : Travaux de plomberie, sanitaires et chauffage : Entreprise SAMUEL
VALLET
Lot n° 4 : Travaux d'électricité : Entreprise SFEE
Lot n° 5 : Travaux de maçonnerie : Entreprise BADIE
Lot n° 6 : Travaux de couverture : Entreprise DELAMOTTE RAMEAU
Lot n° 7 : Travaux de métallerie et de serrurerie : Entreprise SIB VASCART
DELAMARE

Vu l'attribution des marchés par la commission d'appel d'offres en date
du 27 novembre 2015,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à
l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les
différentes entreprises retenues.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**



Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire